

UCLBP/DL/DE/12042023/7258

Port-au-Prince, le 12 avril 2023

Monsieur Daniel Pittet
Responsable Construction et Formation
Coopération Suisse
En ses bureaux.-

Monsieur le Responsable,

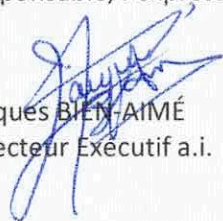
L'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP) accuse réception de votre correspondance datant du 13 mars 2023 sollicitant son approbation pour la reconstruction de 250 maisons TCLA dans le département du Sud dans le cadre du projet PARHAFS Phase II.

Le dossier technique soumis pour la validation d'un premier lot de 64 ménages est constitué des documents suivants :

- Liste de bénéficiaires validée par la Mairie de Chardonnières ;
- Plans architecturaux et structuraux ;
- Devis par type de maison ;
- Chronogramme d'activités ;
- Fiche de projet.

Après analyse de votre dossier, l'UCLBP vous accorde l'avis de non objection sollicité et vous informe que le suivi de l'exécution des travaux sera assuré, comme auparavant, par l'Entreprise Publique de Promotion de Logements Sociaux (EPPLS) à qui le dossier complet sera acheminé.

L'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP), vous prie d'agréer, Monsieur le Responsable, l'expression de sa considération distinguée.



Jacques BIEY-AIMÉ
Directeur Exécutif a.i.

C.C : Monsieur Rony CHARLES
Directeur général adjoint de l'EPPLS